

**DÉLIBÉRATION N°2020-21\_60**  
**du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

**Séance en date du 7 janvier 2021**

**2- Élection du Vice-Président BIATSS, membre du bureau**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18  Membres présents : 29 Membres représentés : 4 Total : 33	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 8  Suffrages exprimés : 25  Pour : 25 Contre : 0
---	--

VU l'article L.712-2 du code de l'éducation ;

VU les statuts de l'université de Franche-Comté modifiés le 13 octobre 2020, en particulier son article 13 ;

VU la délibération du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Conformément à l'article L.712-2 du code de l'éducation, la Présidente de l'université est assistée d'un bureau élu sur sa proposition par le conseil d'administration, dont la composition est fixée par les statuts de l'établissement.

L'article 13 des statuts de l'université de Franche-Comté confie à la Présidente de l'université le soin de fixer les domaines d'intervention des Vice-Président, lesquels prennent le nom de « vice-présidents délégués ».

Afin de compléter la composition du bureau qui a été approuvée par les membres du conseil d'administration par la délibération n°2020-21\_21 le 1<sup>er</sup> décembre 2020, la Présidente de l'université propose aux membres du conseil d'administration l'élection de Mme Nadia CRINI en qualité de Vice-Présidente BIATSS.

Mme Nadia CRINI, titulaire d'un doctorat chimie physique et HDR est ingénieur de recherches, chimie analytique au sein de la Direction du laboratoire Chrono-environnement à l'UFR ST.

Après que Mme Nadia CRINI se soit présentée aux membres du conseil d'administration puis retirée, les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la proposition de la Présidente de désigner Mme Nadia CRINI en tant que Vice-Présidente BIATSS, membre du bureau.

Besançon, le 12 janvier 2021.



Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

*Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités  
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*